

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU 03 DECEMBRE 2019**

OBJET

N° 32/2019

**Surface parcelle à
acquérir
Quartier Charrives à
Toulaud**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,
Olivier AMRANE

L'an deux mille dix-neuf, le trois décembre, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Boffres**, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 36
Qui ont pris part au vote : 39 (3 pouvoirs)
Date de convocation du Comité : 21 novembre 2019

Présents votants : MM. Olivier AMRANE, Christian ALIBERT, Antoine DE PAMPELONNE, Marcel JULIEN, Gilbert DEJOURS, Fabrice BASSET, Philippe BONNEFOY, Laurent COURBIS, Daniel GUEZE, Patrick DERIVAZ, Stéphane LAFAGE, Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX, Christophe FRACHON (pouvoir Daniel BLACHE), Michel CLUZEL, Jacques DUNOGIER, Michel CIMAZ, Michel DELOCHE, Bernard BERGER (pouvoir Jean-Pascal PEREYRON), Alain BOS, Daniel FAYARD, Michel MOULIN, Gilles LEBRE, Gilles BRUN, Pierre LUYTON, Jacques-Henri ROCHE, DEFAIVRE Claude (suppléant Hervé COULMONT), Christian AUDEMARD, Patrice POMMARET, Yohan BLANCHARD, Marcel FRECHET, Jean-Marc SITAR et Mmes Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY, Roselyne VETTER (suppléante Éric BOURRY) et Eliane BLACHE.

Absents excusés : MM. Philippe PONTON, Dominique DUPRET, Daniel BLACHE (pouvoir Christophe FRACHON), Daniel DUFOUR, Michel REYNAUD, Jean-Pascal PEREYRON (pouvoir Bernard BERGER), Éric BOURRY (suppléante Roselyne VETTER), Stephan CHABOUD, Michel BRET, Fabrice CHIROUZE, Hervé COULMONT (suppléant Claude DEFAIVRE), Gérard CHAPUIS.

Secrétaire de séance : M. Gilles LEBRE.

Le Rapporteur : Monsieur Christian AUDEMARD, Vice-président.

Afin de pouvoir installer un surpresseur pour alimenter en eau potable le quartier des Charrives à Toulaud, le syndicat a délibéré le 12 décembre 2018 (n°50/2018) pour acquérir une portion de parcelle, à 1,50 € le m², pour permettre la construction du local technique et de la cuve de ce surpresseur.

La parcelle cadastrée ZK n°3, suite à accord de sa propriétaire Madame MORI Marie-Lyse, domiciliée 40 rue Jean Chièze 07500 Guilherand-Granges, a été bornée pour délimiter la surface nécessaire à acquérir.

Il s'agit d'acquérir une surface de 70 m² pour un montant total de 105 €.

DELIBERATION :

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : approuve l'acquisition d'une surface de 70 m² pour un montant total de 105 € sur la parcelle cadastrée à la section ZK n°3, située sur la Commune de Toulaud ;

**Syndicat d'Eau Potable
Crussol - Pays de Vernoux
(Ardèche)**

OBJET

N° 32/2019

**Surface parcelle à
acquérir
Quartier Charrives à
Toulaud**

Article 2 : charge Monsieur le Président de toutes les suites à donner : choix du notaire, signature de l'acte de vente et de toutes pièces afférentes à ce dossier.

Article 3 : rappelle que le syndicat prendra à sa charge tous les frais accessoires (géomètre, notaire, droits d'enregistrement et de renseignement, etc...).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,
Olivier AMRANE

